



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Politique documentaire académique 2014-2015

Depuis l'entrée dans l'ère du numérique, les professeurs documentalistes sont confrontés à une mutation profonde de leur métier et de leur positionnement au sein des équipes pédagogiques. L'expertise et la légitimité acquises dans le domaine de l'information les place au coeur des enjeux du renouvellement des pratiques dans les établissements, tout particulièrement sur le champ de la formation des élèves à la culture de l'information.

En articulation étroite avec les préconisations de la circulaire de rentrée relatives au développement du numérique à l'école et de ses usages pédagogiques, la politique documentaire 2014-2015, mise en place sous l'autorité de Mme la Rectrice par l'inspection pédagogique régionale établissements et vie scolaire, s'ordonne autour des trois axes suivants :

- le numérique, vecteur du renouvellement des pratiques pour la formation des élèves et les apprentissages de l'autonomie
- des modalités de formation innovantes pour les professeurs documentalistes
- renforcer la collaboration entre professeurs documentalistes et enseignants de discipline sur les usages pédagogiques des outils numériques.

Dans la nécessaire continuité et cohérence avec les politiques documentaires conduites ces dernières années, la politique 2014-2015 poursuit deux objectifs prioritaires : le premier, accompagner et aider les professeurs documentalistes dans la maîtrise de l'usage pédagogique des outils numériques ; le second, engager une dynamique de mutualisation d'expériences et de pratiques à travers de nouvelles modalités de formations collaboratives, de manière à mieux répondre aux spécificités du contexte territorial académique.

1. Le numérique, vecteur de nouvelles pratiques pour la formation des élèves :

l' éducation aux médias et à l'information (EMI)

Les pratiques numériques des élèves (publication, communication en réseau, présence numérique, ...) doivent être prises en compte par l'école. Loin de remettre en cause la posture enseignante du professeur documentaliste, cette situation renforce son rôle de médiateur dans les apprentissages de la culture de l'information et l'appropriation de savoirs faire et de savoirs être indispensables dans la société d'aujourd'hui. Il guide et accompagne la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aide dans leur accès à l'autonomie.

Cette évolution est clairement inscrite dans la loi pour la Refondation de l'École de la République de juillet 2013 qui précise qu'il est aujourd'hui « impératif de former les élèves à la maîtrise, avec un esprit critique, de ces outils qu'ils utilisent chaque jour dans leurs études et leurs loisirs et de permettre aux futurs citoyens de trouver leur place dans une société dont l'environnement technologique est amené à évoluer de plus en plus rapidement. »

La prise en compte des nouvelles compétences liées à l'EMI, notamment en terme de publication, impose :

- de nouvelles approches et postures en terme de formation (publication sur l'ENT, blogs, sites, utilisation d'un réseau social, travail collaboratif en ligne, partage de signets, maîtrise de son identité numérique...)
- une réactualisation du portefeuille de compétences documentaires existant (portfolio) afin de le mettre en adéquation avec ces nouveaux enjeux.

Les centres de connaissance et de culture : de nouvelles pratiques collaboratives entre CPE et professeurs documentalistes

les évolutions liées à l'utilisation intensive des outils numériques par les élèves ont un impact sur les conditions de leur travail personnel, dans l'établissement hors du temps de cours et en dehors du temps scolaire. La réflexion autour du décloisonnement des espaces de vie scolaire, salles de permanence, CDI, en collaboration avec les CPE, sera poursuivie en tenant compte des spécificités de chaque établissement et en appui sur les expériences menées dans l'académie sur ce plan.

2. Des modalités de formation innovantes pour les professeurs documentalistes :

La veille, préalable nécessaire à la formation et l'auto-formation

La veille, telle qu'évoquée dans les missions des enseignants documentalistes :

(http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066 : Bulletin officiel du 20 juillet 2013) est un levier qui doit permettre de suivre et de comprendre les évolutions de la profession. C'est un outil de renforcement de la culture professionnelle, un vecteur d'actualisation des connaissances et donc en soi un mode de formation. Il est souhaitable que cette veille soit ensuite partagée et devienne collaborative, afin de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle, de réduire l'isolement et les écarts entre les territoires. La veille académique relayée via le compte Twitter @Doc_Tlse et la bibliothèque collaborative de signets (<https://groups.diigo.com/group/veille-mutualisee-academie-de-toulouse>) sera complétée par un bulletin d'information bimestriel.

Une expérimentation académique : vers de nouveaux dispositifs de formation à distance et collaboratifs

Une structure de collaboration et de formation sera mise en place en complément du Plan Académique de Formation. Une enquête menée auprès de l'ensemble des professeurs documentalistes de l'académie permettra de collecter à la fois les besoins de formation, les innovations de terrain et de repérer un vivier de formateurs.

Avec le numérique et les outils du web social seront mis en oeuvre des dispositifs de formation à distance (synchrone et asynchrone) adaptés aux besoins des enseignants documentalistes, donnant les moyens à chacun de se construire un espace personnel d'apprentissage.

Cet enrichissement de l'offre de formation permettra de mieux cerner les questions vives du métier et de s'y adapter.

Renforcer la collaboration entre les professeurs documentalistes et les enseignants de discipline sur les usages pédagogiques des outils numériques :

poursuivre et conforter les expérimentations sur la lecture numérique

L'expertise du professeur documentaliste dans le domaine de la lecture numérique s'appuie sur les travaux menés en 2013-14 et publiés sur le site académique : <http://espace-cdi.ac-toulouse.fr/spip.php?rubrique47>. Le site académique des documentalistes constitue un espace collectif de diffusion, de mutualisation des expériences et d'impulsion pour la mise en oeuvre de projets partagés avec les disciplines autour de la lecture numérique. Sa rénovation et l'utilisation d'une plateforme plus souple permettra une participation plus active de la part des professeurs documentalistes de l'académie. Chacun aura ainsi la possibilité d'écrire des articles, de les commenter et de les partager via les réseaux sociaux. La diffusion de la lettre d'information numérique bimestrielle s'inscrit dans cette dynamique de mutualisation.

l'expertise des professeurs documentalistes sur le champ du numérique au service de projets interdisciplinaires

il convient désormais de développer l'utilisation des outils nomades (tablettes, liseuses, smartphones) dans le but d'apporter une valeur ajoutée aux apprentissages des élèves quelle que soit la discipline ; il en va de même pour le bon usage des médias sociaux, en particulier Twitter.

Les professeurs documentalistes sont les moteurs de projets de ce type. Pour exemple, les projets de continuité école-collège-lycée permettent la création et le partage de productions numériques communes comme l'écriture d'un conte collectif par des élèves de CM2 et de 6e et sa publication sous forme numérique ou encore le défi Babelio, les expérimentations de Live Tweet de conférence, etc...

Les actions engagées concernant la lecture et l'écriture numériques contribueront aussi à une meilleure prise en compte de la diversité des élèves et notamment des publics à besoin particulier (dys-, handicaps) : accès au dictionnaire, lecture sonore, taille de la police adaptée, reconnaissance des caractères ...

Ces projets concourent en outre à renforcer les partenariats externes (structures locales, réseau Canopé, bibliothèques, librairies...)

La Rectrice de l'académie de Toulouse,
Chancelière des universités,



Hélène Bernard